

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2015

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2015, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2015-442

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 novembre 2015

Consultation publique

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 18, rue Jean-Rolandeau – Lot 3 061 035
- 170, Place des Meuniers – Lot 2 613 949

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 27 novembre 2015

Dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 26 novembre 2015, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du rapport daté du 26 novembre 2015 énumérant les résidus de métaux et autres articles désuets vendus de gré à gré en vertu du pouvoir délégué à la directrice des travaux publics et des infrastructures conformément à la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

2015-443

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2015

2015-444

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2015

2015-445

Autorisation de financement – Projets de dépenses en immobilisations et dépenses d'opérations 2015 et amendement à la résolution 2015-004

2015-446

Emprunt au fonds de roulement d'une somme de 423 752,37 \$ – Divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2015

2015-447

Fermeture de projets de dépenses en immobilisations – Transfert de soldes disponibles et financement de manques à gagner

2015-448

Création d'un excédent de fonctionnement affecté - « Développement d'activités culturelles »

- 2015-449 Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec PG Solutions inc. – Année 2016
- 2015-450 Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec Acceo Solutions inc., logiciels d'application municipale – Année 2016
- 2015-451 Versement de subventions à divers établissements scolaires et organismes totalisant 26 012,36 \$ – Utilisation du terrain multisport Laprise – Automne 2015
- 2015-452 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2015-453 Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2016
- 2015-454 Engagement au poste de « greffier et directeur des affaires juridiques »
- 2015-455 Suspension d'un employé
- 2015-456 Reconduction du mandat des représentants de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montmagny
- 2015-457 Autorisation de signature d'une entente avec Carrefour mondial de l'accordéon – Prêt de services d'une ressource – Maison Taché
- 2015-458 Adjudication de contrat à Les Services Ben-Son (s.e.n.c.) – Entretien ménager de l'hôtel de ville – Années 2016 et 2017
- 2015-459 Adjudication de contrat à Service d'entretien R. L. Morin – Entretien ménager au garage municipal – Années 2016 et 2017
- 2015-460 Adjudication de contrat à Les Services Mécadom – Entretien ménager de la piscine Guylaine-Cloutier – Année 2016
- 2015-461 Adjudication de contrat à Produits Chimiques Chemtrade Canada Ltée – Fourniture de sulfate d'aluminium liquide pour l'usine de filtration – Année 2016
- 2015-462 Contrat pour la fourniture d'un ensemble de grattes et d'un souffleur pour les opérations de déneigement
- 2015-463 Confirmation à 9328-7498 Québec inc. (Arpentage LRD) - Reconduction de contrat – Services techniques d'arpentage de construction pour travaux municipaux – Année 2016
- 2015-464 Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Montmagny
- 2015-465 Précisions à la résolution 2015-420 - Engagement de la Ville de Montmagny – Appui et contribution au projet du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire - Caractérisation biophysique et restauration du haut marais à scirpe de Montmagny
- 2015-466 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet d'affichage commercial – 224-226, chemin des Poirier - Parc industriel Amable-Bélanger (Lots 2 612 559 et 5 587 926)
- 2015-467 Demande à la CPTAQ – Parcelle du lot 2 611 965 – Boulevard Taché Ouest
- 2015-468 Remplacement d'un usage dérogatoire reconnu par droits acquis - 322 à 326, rue Saint-Ignace
- 2015-469 Demande de dérogation mineure – 18, rue Jean-Rolandeau – Lot 3 061 035

- 2015-470 Demande de dérogation mineure – 170, Place des Meuniers – Lot 2 613 949
- 2015-471 Adoption du règlement numéro 1161 amendant de nouveau le règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées
- 2015-472 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2016
- 2015-473 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962, 1082 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2016 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements
- 2015-474 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone Rf-6 l'usage « habitation de 6 à 8 logements »
- 2015-475 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone Rf-6 l'usage « habitation de 6 à 8 logements »
- 2015-476 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CbP-10 l'usage « hébergement et restauration »
- 2015-477 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CbP-10 l'usage « hébergement et restauration »
-
- 2015-478 Levée de la séance

Période de questions

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-septième jour du mois de novembre deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 30 novembre 2015 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 27 novembre 2015 à 15 h 56.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 30 novembre 2015, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2015-442

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 novembre 2015 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 18, rue Jean-Rolandeau – Lot 3 061 035
- 170, Place des Meuniers – Lot 2 613 949

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER –

**POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE
27 NOVEMBRE 2015**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS
LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN DATE DU
26 NOVEMBRE 2015, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 511 DE LA LOI
SUR LES CITÉS ET VILLES**

**DÉPÔT DU RAPPORT DATÉ DU 26 NOVEMBRE 2015 ÉNUMÉRANT LES
RÉSIDUS DE MÉTAUX ET AUTRES ARTICLES DÉSUETS VENDUS DE
GRÉ À GRÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE
DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

**DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2015-443

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
23 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2015; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2015-444

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 novembre 2015 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-445

AUTORISATION DE FINANCEMENT – PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D'OPÉRATIONS 2015 ET AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2015-004

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations ont été modifiés;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opérations de l'année 2015;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement des dépenses d'opérations et projets d'immobilisations suivants, de la façon ci-après décrite :

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE	PROJET / POSTE BUDGÉTAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Activités entourant la tenue du Grand Défi Pierre Lavoie en 2015	Section budgétaire 02-701-21-000	Excédents de fonctionnement affectés « Provision pour projets majeurs » 59-131-14-000	5 000,00 \$
Opérations de fourrière animale	Poste budgétaire 02-290-02-459	Excédents de fonctionnement non affectés 59-110-01-000	9 000,00 \$
Nettoyage de grilles et puisards	Poste budgétaire 02-415-00-516	Recettes de taxation excédentaires anticipées 01-211-10-000	600,00 \$
	Poste budgétaire 02-413-01-516	Recettes de taxation excédentaires anticipées 01-211-10-000	1 400,00 \$
Îlots en bordure du boulevard Taché	Projet 2015-914	Excédents de fonctionnement non affectés 59-110-01-000	44 627,30 \$
Plans et devis – Réaménagement boulevard Taché	Projet 2014-002	Subventions gouvernementales perçues d'avance - 55-169-08-000 et 55-169-09-000	112 371,21 \$
Achat de terrains pour fins municipales	Projet 2015-908	Fonds de roulement 59-151-01-000	150 000,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

2015-446

**EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT D'UNE SOMME DE 423 752,37 \$
– DIVERS TRAVAUX OU ACQUISITIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal d'emprunter par résolution, à même son fonds de roulement, les deniers nécessaires dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence sans qu'aucune approbation gouvernementale ne soit requise;

CONSIDÉRANT que le terme de cet emprunt ne peut excéder dix (10) ans;

CONSIDÉRANT la réalisation de divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2015 à être financés à même le fonds de roulement, lesquels ont été autorisés par résolutions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le coût final de ces projets est maintenant connu et que certains projets ainsi autorisés ne se sont pas réalisés ou n'ont pas coûté les montants estimés;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'emprunter une somme totalisant quatre cent vingt-trois mille sept cent cinquante-deux dollars et trente-sept cents (423 752,37 \$) à même le fonds de roulement pour les fins suivantes, selon les modalités de remboursement ci-après décrites :

# PROJET	DESCRIPTION/ MONTANT AUTORISÉ ET # RÉSOLUTION	MONTANT À FINANCER	REMBOURSEMENT				
			2015	2016	2017	2018	2019
2013-034	Fabrication d'un centre de formation en protection contre les incendies / 10 000 \$ / par résolution 2015-004	10 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2014-019	Investissements annuels autres qu'en entretien et réparation – Aréna / 20 000 \$ / par résolution 2014-004	23 034,29 \$	4 634,29 \$	4 600,00 \$	4 600,00 \$	4 600,00 \$	4 600,00 \$
2014-022	Amélioration des vestiaires et douches (femmes) – Piscine Guylaine-Cloutier / 10 000 \$ / par résolution 2015-004	9 134,41 \$	1 934,41 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$
2014-908	Achat d'un appareil mobile d'affichage de vitesse (circulation automobile) / 7 000 \$ / par résolution 2014-396	5 121,47 \$	1 121,47 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2015-015	Amélioration des chambres de joueurs – Aréna / 20 000 \$ / par résolution 2015-004	20 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$
2015-019	Programme annuel d'amélioration – Parcs et espaces verts / 25 000 \$ / par résolution 2015-004	15 119,59 \$	3 119,59 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2015-020	Amélioration et remplacement de modules – Parc Richelieu / 20 000 \$ / par résolution 2015-004	20 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$

# PROJET	DESCRIPTION/ MONTANT AUTORISÉ ET # RÉSOLUTION	MONTANT À FINANCER	REMBOURSEMENT				
			2015	2016	2017	2018	2019
2015-021	Remplacement véhicule de fonction – Application des règlements et inspections / 35 000 \$ / par résolution 2015-004	26 477,84 \$	5 477,84 \$	5 250,00 \$	5 250,00 \$	5 250,00 \$	5 250,00 \$
2015-022	Programme annuel – Acquisition et remplacement – Travaux publics / 45 000 \$ / par résolution 2015-004	45 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$
2015-024	Camion cube – Service des travaux publics (section Traitement des eaux) / 30 000 \$ / par résolution 2015-004	34 864,77 \$	7 064,77 \$	6 950,00 \$	6 950,00 \$	6 950,00 \$	6 950,00 \$
2015-025	Programme annuel – Acquisition et remplacement – Protection incendie / 15 000 \$ / par résolution 2015-004	15 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2015-029	Remplacement des 2 serveurs HP ProLiant DL 360 et de la baie de stockage / 50 000 \$ / par résolutions 2015-004 et 2015-090	50 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2015-908	Achat de terrain pour fins municipales / 150 000 \$ / par résolution 2015-445	150 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$
TOTAUX :		423 752,37 \$	85 352,37 \$	84 600,00 \$	84 600,00 \$	84 600,00 \$	84 600,00 \$

2. D'autoriser le remboursement intégral du solde de 70 376 \$ sur le montant de 87 974,21 \$ emprunté au Fonds de roulement pour le financement du projet de dépenses en immobilisations 2013-905, intitulé « Resurfacement d'une portion du chemin du Golf », et ce, à même le Fonds carrières-sablères pour la réfection et l'entretien des chemins publics, au poste 59-157-01-000; le financement à même le Fonds de roulement et son remboursement avaient respectivement été autorisés par les résolutions 2013-200 et 2013-375.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-447

**FERMETURE DE PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS –
TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES ET FINANCEMENT DE
MANQUES À GAGNER**

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et présentent un manque à gagner ou encore dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la fermeture des projets de dépenses en immobilisations mentionnés ci-après et, le cas échéant, le transfert des soldes disponibles en découlant ou le financement des manques à gagner :

Projet à fermer : Numéro / Titre / Autorisation financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement
2013-903 / Surface de jeux multifonctionnelle au parc récréatif / Règlement 1120	(2 774,24 \$)	Manque à gagner à financer à même le poste 59-110-01-000 – Excédents de fonctionnement non affectés
2013-908 / Réaménagement du parc de la Mairie / Résolution 2013-288	(859,40 \$)	Manque à gagner à financer à même le poste 59-110-01-000 – Excédents de fonctionnement non affectés
2014-017 / Programme annuel de maintien à niveau – Système informatique / Résolution 2014-004	9 832,77 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2015-028 « Programme annuel de maintien à niveau du système informatique »
2014-020 / Amélioration des chambres de joueurs - Aréna / Résolution 2014-004	0 \$	Aucun solde ni manque à gagner - Fermer le projet
2014-027 / Remplacement du générateur de chlore – Piscine Guylaine-Cloutier / Résolutions 2014-004 et 2014-396	21 500,00 \$	Surplus à transférer au poste 59-110-01-000 – Excédents de fonctionnement non affectés
2015-910 / Reconfiguration du drainage - Fossés Route du Versant / Résolution 2015-228	7501,73 \$	Surplus à transférer au poste 59-157-01-000 – Fonds carrières-sablières pour la réfection et l'entretien des chemins publics

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-448

CRÉATION D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ - « DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS CULTURELLES »

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De créer un excédent de fonctionnement affecté portant le titre « Développement d'activités culturelles » et le numéro « 59-131-15-000 », et ce, en appropriant un montant de 5 000 \$ à même les revenus de la vente d'une sérigraphie de l'œuvre « Rencontre à Montmagny » de l'artiste Jean-Paul Riopelle.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-449

AUTORISATION DE PAIEMENT DES AVIS DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE GARANTIE PROLONGÉE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC PG SOLUTIONS INC. – ANNÉE 2016

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des avis de renouvellement pour l'année 2016 des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-sept cents (85 782,87 \$), taxes incluses, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny de logiciels d'applications municipales développés et fournis par la compagnie PG Solutions inc. Ces montants seront affectés aux postes budgétaires suivants :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Finances (SFM)	02-132-00-414	49 853,18 \$
Loisirs (Activitek)	02-701-11-414	20 275,84\$
Gestion documentaire (Syged)	02-140-02-414	2 954,86 \$
Gestion des permis	02-610-00-414	5 518,80 \$
AccèsCité UEL	02-150-00-414	7 180,19 \$
TOTAL :		85 782,87 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-450

AUTORISATION DE PAIEMENT DES AVIS DE RENOUELEMENT DES CONTRATS DE GARANTIE PROLONGÉE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC ACCEO SOLUTIONS INC., LOGICIELS D'APPLICATION MUNICIPALE – ANNÉE 2016

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des avis de renouvellement pour l'année 2016 des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent vingt-cinq mille huit cent vingt et un dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (25 821,97 \$), plus taxes, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny des logiciels et progiciels d'applications municipales suivants fournis par la compagnie ACCEO Solutions inc. :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (plus taxes)
Logiciel et système d'exploitation Cour municipale (incluant Oracle et Généro)	02-120-00-414	12 259,24 \$
Logiciel Plaintes et requêtes et Inventaire infrastructures (Oracle et Généro)	02-311-00-414	13 562,73 \$
TOTAL :		25 821,97 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à ACCEO Solutions inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-451

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ORGANISMES TOTALISANT 26 012,36 \$ – UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORT LAPRISE – AUTOMNE 2015

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation du terrain multisport Laprise (football/soccer);

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de ce terrain à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, sportives, éducatives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux établissements scolaires et organismes sans but lucratif, usagers du terrain multisport Laprise, énumérés ci-après, des subventions totalisant vingt-six mille douze dollars et trente-six cents (26 012,36 \$), représentant l'aide de fonctionnement qui leur est accordée découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de ce plateau sportif pendant la saison Automne 2015 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Soccer Mineur (8 ans et +)	10 443,21 \$
ASAM (adultes récréatif)	4 921,47 \$
Grizzlys (football scolaire)	7 360,00 \$
Ligue amicale Ultimate-frisbee (P. Morency)	2 597,68 \$

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
École secondaire Louis-Jacques-Casault (S. Chabot)	460,00 \$
École St-Thomas	230,00 \$
TOTAL	26 012,36 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-452

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant cent quinze dollars (115,00 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (plus taxes)
MRC de Montmagny	Inscription de M. Gaston Morin, conseiller municipal – Rencontre touristique automnale du Comité Tourisme « Montmagny et les îles » - Le 20 novembre 2015 à Montmagny	02-110-00-351	35,00 \$
Tournoi provincial Opti Pee-Wee de Montmagny	Achat de 10 cartes – Déjeuner-bénéfice de la 56 ^e édition – Le 17 janvier 2016 à Montmagny	02-110-00-351	80,00 \$
TOTAL :			115,00 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités de même que celles liées à la participation de M. Gaston Caron, le 12 novembre 2015, à la rencontre concernant la stratégie maritime du gouvernement du Québec à St-Jean-Port-Joli; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements*, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-453

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

CONSIDÉRANT les documents remis au conseil municipal présentant les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre, la Ville de Montmagny doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale des municipalités membres;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2016 qui s'élèvent à trente-cinq mille quinze dollars (35 015 \$).

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-454

ENGAGEMENT DE MADAME SANDRA STÉPHANIE CLAVET AU POSTE CADRE DE « GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES »

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'engagement d'un candidat au poste de « greffière et directrice des affaires juridiques » à la suite de l'affectation à titre de directeur général du titulaire actuel de ce poste M^e Félix Michaud;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Madame Sandra Stéphanie Clavet au poste cadre de « greffière et directrice des affaires juridiques », aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prend effet le 4 janvier 2016.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Mme Clavet.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Madame Sandra Stéphanie Clavet de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-455

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ COL BLEU M. LOUIS BLOUIN

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'entériner la décision du directeur général de suspendre sans traitement l'employé col bleu M. Louis Blouin, technicien en traitement de l'eau, pour une période d'une journée, c'est-à-dire le 19 novembre 2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Louis Blouin, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'au coordonnateur au traitement de l'eau, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-456

RECONDUCTION DU MANDAT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MONTMAGNY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que le mandat des trois représentants de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montmagny vient à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que les trois représentants actuels, en l'espèce les conseillers municipaux MM. Gaston Morin et Marc Laurin de même que Me Marcel Morin, ont manifesté leur intérêt à reconduire leur mandat;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconduire le mandat de MM. Gaston Morin et Marc Laurin, conseillers municipaux, et de M^e Marcel Morin comme représentants de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montmagny jusqu'au 31 décembre 2017.

2. De transmettre copie de la présente résolution à MM. Gaston Morin et Marc Laurin, à M^e Marcel Morin, à l'Office municipal d'habitation de Montmagny et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-457

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON – PRÊT DE SERVICES
D'UNE RESSOURCE – MAISON TACHÉ**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente établissant les conditions et modalités entourant la fourniture à la Ville par la corporation Carrefour mondial de l'accordéon inc. des services d'une ressource pour l'organisation et la tenue d'activités d'animation, de développement et d'accueil à la Maison sir Étienne-Paschal-Taché pendant l'année 2016; ladite entente pouvant être renouvelée d'année en année.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour mondial de l'accordéon inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au coordonnateur des activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-458

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES SERVICES BEN-SON (S.E.N.C.) –
ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE – ANNÉES 2016 ET
2017**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien ménager dans l'hôtel de ville, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est, pendant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une offre, soit Les Services Ben-Son (S.E.N.C.);

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Services Ben-Son (S.E.N.C.) le contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager dans l'hôtel de ville, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est, pendant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, au coût de 31 948 \$ plus taxes pour l'année 2016 et de 32 587 \$, plus taxes pour l'année 2017. La soumission de ce seul soumissionnaire s'avère conforme au devis et constitue, avec les documents d'appel d'offres, le devis et la présente résolution, l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Services Ben-Son (S.E.N.C.) de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-459

**ADJUDICATION DE CONTRAT À SERVICE D'ENTRETIEN R. L. MORIN –
ENTRETIEN MÉNAGER AU GARAGE MUNICIPAL – ANNÉES 2016 ET
2017**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien ménager dans le garage municipal, situé au 240, 4^e Avenue, pendant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une offre, soit Service d'entretien R. L. Morin;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Service d'entretien R. L. Morin le contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager dans le garage municipal, situé au 240, 4^e Avenue, pendant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, au coût annuel de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (19 890 \$) plus taxes. La soumission de ce seul soumissionnaire s'avère conforme au devis et constitue, avec les documents d'appel d'offres, le devis et la présente résolution, l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Service d'entretien R. L. Morin de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-460

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES SERVICES MÉCADOM –
ENTRETIEN MÉNAGER DE LA PISCINE GUYLAINE-CLOUTIER – ANNÉE
2016**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien ménager à la piscine municipale Guylaine-Cloutier pendant l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une offre, soit l'entreprise Les Services Mécadom;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Services Mécadom le contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager et l'exécution de menus travaux à la piscine municipale Guylaine-Cloutier, située au 151, boulevard Taché Est à Montmagny, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016; au coût de quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-un dollars (49 481 \$) plus taxes. La soumission de ce seul soumissionnaire s'avère conforme au devis et constitue, avec les documents d'appel d'offres, le devis et la présente résolution, l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Services Mécadom de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-461

**ADJUDICATION DE CONTRAT À PRODUITS CHIMIQUES
CHEMTRADE CANADA LTÉE – FOURNITURE DE SULFATE
D'ALUMINIUM LIQUIDE POUR L'USINE DE FILTRATION – ANNÉE
2016**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture du sulfate d'aluminium nécessaire aux besoins de l'usine de filtration de la Ville de Montmagny pendant l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, deux fournisseurs ont présenté une offre, soit Produits chimiques Chemtrade Canada ltée et Kemira Water Solutions Canada inc.;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Produits chimiques Chemtrade Canada ltée le contrat pour la fourniture du sulfate d'aluminium liquide nécessaire aux besoins de l'usine de filtration de la Ville de Montmagny pendant l'année 2016, au prix unitaire de 0,1846 \$ le kilogramme (base humide), plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus

basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Produits chimiques Chemtrade Canada ltée de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-462

**ADJUDICATION DE CONTRAT À BOSSÉ ET FRÈRES INC. –
FOURNITURE D'UN ENSEMBLE DE GRATTES ET D'UN SOUFFLEUR
POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture d'un ensemble de grattes et d'un souffleur pour les opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une offre, soit Bossé et Frères inc.;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Bossé et Frères inc. le contrat pour la fourniture d'un ensemble de grattes (avant et latérale) et d'un souffleur pour les opérations de déneigement effectuées par le Service des travaux publics et des infrastructures, au montant de quatre-vingt-six mille deux cent trente et un dollars et vingt-cinq cents (86 231,25 \$), taxes incluses, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur et qui s'avère conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties. Cette somme est financée par le fonds de roulement et payable à même le projet de dépenses en immobilisations numéro 2015-919; la résolution d'emprunt au fonds de roulement sera adoptée ultérieurement.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Bossé et Frères inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-463

**CONFIRMATION À 9328-7498 QUÉBEC INC. (ARPENTAGE LRD) -
RECONDUCTION DE CONTRAT – SERVICES TECHNIQUES
D'ARPENTAGE DE CONSTRUCTION POUR TRAVAUX MUNICIPAUX –
ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution 2015-426, a exercé son option de reconduction du contrat octroyé à l'entreprise Le Ruisseau Droit inc. pour la fourniture de services techniques d'arpentage de

construction avec station totale robotisée et de calcul de bureau pour ses différents besoins dans le cadre de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que cette entreprise a modifié son nom en cours de contrat pour 9328-7498 Québec inc. et qu'elle fait maintenant affaire sous la raison sociale Arpentage LRD;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer la reconduction pour une période d'un an, soit pour l'année 2016, du contrat octroyé par la Ville de Montmagny le 1^{er} décembre 2014 à l'entreprise Le Ruisseau Droit inc., faisant maintenant affaire sous la dénomination sociale Arpentage LRD, pour la fourniture de services techniques d'arpentage de construction avec station totale robotisée et de calcul de bureau pour ses différents besoins dans le cadre de travaux municipaux, tel que le prévoit la résolution numéro 2015-426 adoptée le 17 novembre 2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Arpentage LRD, de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-464

APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande à toutes les municipalités de déposer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon les modalités prévues au Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention et des plans démontrant les priorités d'intervention en cette matière;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, daté du 30 novembre 2015 et signé par M. Louis Létourneau, ingénieur et coordonnateur aux infrastructures, démontrant les priorités de remplacement et d'entretien des infrastructures municipales de la Ville de Montmagny et d'autoriser son dépôt pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-465

PRÉCISIONS À LA RÉOLUTION 2015-420 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY – APPUI ET CONTRIBUTION AU PROJET DU COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE - CARACTÉRISATION BIOPHYSIQUE ET RESTAURATION DU HAUT MARAIS À SCIRPE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution 2015-420, a appuyé le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec visant à obtenir une contribution financière dans le cadre du Programme de financement interactions communautaires pour la réalisation de son projet intitulé « Caractérisation biophysique et restauration du haut marais à scirpe de Montmagny ».

CONSIDÉRANT qu'elle a également confirmé son engagement à contribuer financièrement à ce projet s'il se concrétise, soit pour un montant total de 20 000 \$, réparti également sur trois exercices financiers;

CONSIDÉRANT que le montage financier du projet déposé par cet organisme prévoit également une contribution dite « nature » de la part de la Ville de Montmagny, aussi répartie sur trois exercices financiers, et prenant la forme d'une fourniture de biens et services et de prêts d'équipements;

CONSIDÉRANT que ladite résolution ne précisait pas un tel engagement de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire l'engagement de la Ville de Montmagny à offrir aussi, en plus de la contribution monétaire annoncée, une contribution dite « nature » dans le cadre de son projet intitulé « Caractérisation biophysique et restauration du haut marais à scirpe de Montmagny », laquelle contribution prendra la forme d'une fourniture de biens et services et de prêts d'équipements d'une valeur totale de 10 000 \$, répartie sur trois exercices financiers selon le montage financier du projet, c'est-à-dire une valeur de 3 500 \$, la première année, de 4 000 \$ la deuxième année et de 2 500 \$ la troisième année; le tout sur confirmation de la réalisation du projet.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, à la MRC de Montmagny de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET D’AFFICHAGE COMMERCIAL – 224-226, CHEMIN DES POIRIER - PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER (LOTS 2 612 559 ET 5 587 926)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l’approbation de plans d’implantation et d’intégration architecturale pour les secteurs industriels*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme, en date du 17 novembre 2015, eu égard au projet visant l’installation d’une enseigne commerciale en bordure de la voie publique pour les commerces opérant dans le bâtiment situé aux 224 à 226, chemin des Poirier à Montmagny;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D’approuver le plan d’implantation et d’intégration architecturale visant l’installation d’une enseigne commerciale en bordure de la voie publique pour les commerces opérant dans le bâtiment situé aux 224 à 226, chemin des Poirier à Montmagny (lots 2 612 559 et 5 587 926), ledit plan s’avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d’urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l’approbation de plans d’implantation et d’intégration architecturale pour les secteurs industriels*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu’au directeur adjoint à l’aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

DEMANDE À LA CPTAQ – PARCELLE DU LOT 2 611 965 – BOULEVARD TACHÉ OUEST

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l’immeuble constitué des lots 2 611 938, 2 611 963 et 2 611 965 situés sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l’objet d’un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991, accepterait d’en céder une partie à ses voisins, soit une parcelle du lot 2 611 965, contiguë à leur propriété résidentielle et qu’ils ont toujours entretenue (tonte du gazon);

CONSIDÉRANT qu’une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour permettre cette transaction immobilière;

CONSIDÉRANT que l’article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu’une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la CPTAQ est requise à l’égard d’un lot situé dans la zone agricole ou désirant l’inclusion ou l’exclusion d’un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la parcelle de terrain concernée n'est pas utilisée par le propriétaire actuel dans le cadre de ses exploitations agricoles en raison de nombreux obstacles (cran rocheux, ruisseau Thivierge, fossé, etc.) et qu'il ne l'utilise pas non plus comme chemin d'accès;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 novembre 2015, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAQ, notamment :

- ✓ malgré la bonne qualité des sols en général, (sol de catégories 2 et 3), des contraintes majeures empêchent l'utilisation de cette parcelle à des fins agricoles (sol de catégorie 2 : limitations modérées réduisant la gamme des cultures possibles ou exigeant l'application de mesures ordinaires de conservation – sol de catégorie 3 : facteurs limitatifs sérieux liés à la surabondance d'eau, aux problèmes de fertilité ainsi que, dans une moindre mesure, à la présence de roc solide, nécessitant des mesures particulières de conservation);
- ✓ le projet ne vient pas constituer une propriété foncière dont la superficie est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- ✓ l'utilisation résidentielle de la parcelle de terrain concernée ne vient pas interférer sur les activités agricoles du propriétaire actuel;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact d'un éventuel changement de propriétaire sur l'agriculture dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la notion d'espaces disponibles ailleurs en zone blanche sur le territoire de la municipalité afin de réduire la contrainte sur l'agriculture ne s'applique pas dans le présent dossier puisque le projet implique la prolongation d'un terrain résidentiel existant;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

2. De recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'acquiescer à la demande formulée et d'autoriser conséquemment le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin non agricole, soit pour l'agrandissement d'une propriété résidentielle, d'une parcelle de 3 890,14 mètres carrés du lot 2 611 965, d'une superficie totale de 80 157,2 mètres carrés, alors que la propriété entière comprenant aussi les lots 2 611 938 et 2 611 963 est d'une superficie de 737 425,1 mètres carrés; le tout étant conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny, tant au niveau des usages projetés que de la superficie demandée.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, au demandeur de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

CONSIDÉRANT que la propriétaire de l'immeuble sis aux 322 à 326, rue St-Ignace désire remplacer les usages dérogatoires actuellement opérés par droits acquis dans son bâtiment, à l'exception de celui lié aux opérations de lave-auto, par un usage d'entreposage commercial;

CONSIDÉRANT que le bâtiment concerné a toujours abrité des usages commerciaux, en plus de l'usage résidentiel, et qu'il n'y a pas eu interruption de ces usages;

CONSIDÉRANT les usages dérogatoires actuellement en place dans ce bâtiment en vertu de droits acquis et l'usage industriel qui y a déjà été exercé dans le passé, plus spécifiquement, la fabrication d'éléments en fibre de verre;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 5.1.3 du règlement de zonage numéro 1100 stipulant : « *Le remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire par un autre usage ou construction dérogatoire est interdit sauf dans le cas où le nouvel usage crée moins de nuisances que l'usage dérogatoire actuel, après étude et recommandation du comité d'urbanisme* »;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme en date du 17 novembre 2015, lequel recommande favorablement cette demande;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2. D'accepter le remplacement des usages dérogatoires actuellement exercés aux 322 à 326, rue St-Ignace à Montmagny, à l'exception des opérations de lave-auto qui sont maintenues, par un usage d'entreposage commercial; le tout conformément aux dispositions de l'article 5.1.3 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-469

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 18, RUE JEAN-ROLANDEAU
– LOT 3 061 035**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 18, rue Jean-Rolandeau à Montmagny (lot 3 061 035), visant à :

- permettre l'aménagement d'une seconde aire de stationnement en cour avant, portant à 55,7 % la largeur de la cour avant utilisée à des fins de stationnement, malgré les dispositions de l'article 5.23.5 du règlement de zonage

- numéro 1100 et ses amendements limitant à un maximum d'un tiers de la cour avant pouvant être utilisée à des fins de stationnement;
- permettre l'aménagement d'une seconde entrée charretière donnant sur la rue Jean-Rolandeau, à une distance minimale de 8 mètres de l'entrée charretière existante au lieu d'une distance de 10 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.2 du règlement numéro 1100-99 amendant le règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 18, rue Jean-Rolandeau à Montmagny (lot 3 061 035), visant à :

- permettre l'aménagement d'une seconde aire de stationnement en cour avant, portant à 55,7 % la largeur de la cour avant utilisée à des fins de stationnement, malgré les dispositions de l'article 5.23.5 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements limitant à un maximum d'un tiers de la cour avant pouvant être utilisée à des fins de stationnement;
- permettre l'aménagement d'une seconde entrée charretière donnant sur la rue Jean-Rolandeau, à une distance minimale de 8 mètres de l'entrée charretière existante au lieu d'une distance de 10 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.2 du règlement numéro 1100-99 amendant le règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-470

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 170, PLACE DES MEUNIER –
LOT 2 613 949**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 170, Place des Meuniers à Montmagny (lot 2 613 949), visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement sur une largeur occupant 49,5 % de la cour avant, malgré les dispositions de l'article 5.23.5 du règlement de zonage numéro 1100 et ses

amendements limitant à un maximum d'un tiers de la cour avant pouvant être utilisée à des fins de stationnement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 170, Place des Meuniers à Montmagny (lot 2 613 949), visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement sur une largeur occupant 49,5 % de la cour avant, malgré les dispositions de l'article 5.23.5 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements limitant à un maximum d'un tiers de la cour avant pouvant être utilisée à des fins de stationnement.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-471

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1161 AMENDANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1054 DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2017 L'ÉCHÉANCE DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE COUCHES RÉUTILISABLES ET À FIXER LE MONTANT TOTAL ANNUEL DES SUBVENTIONS VERSÉES

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1161 *amendant de nouveau le règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 16 novembre 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-472

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2016

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2016.

Adoptée

2015-473

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT DE NOUVEAU LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 947, 958, 962, 1082 ET 1102 ET LEURS AMENDEMENTS DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2016 L'ÉCHÉANCE DES PROGRAMMES D'AIDES FISCALES ÉTABLIS PAR LESDITS RÈGLEMENTS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962, 1082 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2016 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements.

Adoptée

2015-474

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE Rf-6 L'USAGE « HABITATION DE 6 À 8 LOGEMENTS »

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone Rf-6 l'usage « habitation de 6 à 8 logements ».

Adoptée

2015-475

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE Rf-6 L'USAGE « HABITATION DE 6 À 8 LOGEMENTS »

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone Rf-6 l'usage « habitation de 6 à 8 logements ».

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 18 janvier 2016, à 20 h 00, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local, en date du 15 décembre 2015, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2015-476

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE CbP-10 L'USAGE « HÉBERGEMENT ET RESTAURATION »

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CbP-10 l'usage « hébergement et restauration ».

Adoptée

2015-477

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE CbP-10 L'USAGE « HÉBERGEMENT ET RESTAURATION »

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CbP-10 l'usage « hébergement et restauration ».

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 18 janvier 2016, à 20 h 00, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local, en date du 15 décembre 2015, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 30 novembre 2015, à 20 h 15.

Adoptée



GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015.



MAIRE